



- **Public concerné :** Tout public.
- **Durée :** 3.30 heures.
- **Nombre de participants :** 10 maximum.
- **Validation :** Attestation de formation.
- **Matériel utilisé :** Vidéo projecteur et tablettes tactiles, supports numériques. Casque de réalité augmentée, extincteur connecté. Différents scénarios proposés.
- **Pré-requis :** Aucun
- **Divers :** Un livret sera remis à chaque participant.

La Législation

Code du travail : Art. L.4121-1

L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé, la sécurité, et les mesures prises pour y remédier.

Code du travail : Art. R.4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et des visites périodiques du matériel, et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

Objectifs

A la fin de la séquence, les apprenants seront capables :

- D'identifier les grands principes de mise en sécurité d'un site ;
- De respecter les grands principes d'évacuation ;
- D'identifier les différents moyens de secours ;
- D'identifier les risques majeurs de départ de feu ;
- De reconnaître et mettre en oeuvre les différents types d'extincteurs.

Théorie : (1h45)

- Généralités sur les départs de feu ;
- La prise en compte de l'événement ;
- La mise en sécurité des occupants ;
- Les différents moyens d'extinctions ;
- Le comportement à suivre face au départ de feu.

Pratique : (1h30)

- Reconnaissance des moyens de secours ;
- Utilisation des extincteurs sur feux virtuels ;
- Mises en situation adaptées aux risques de l'entreprise.

Synthèse de la formation : (15min)

- Reformulation ;
- Questionnaire de fin de formation.